**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 52 (1964)

**Heft:** 40

**Artikel:** Le pavillon de Mme Billeter : (suite de la page 1)

**Autor:** J.T. / Billeter, Béate

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-270649

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## La semaine de la femme au Japon

Le 10 avril 1964, les femmes japonaises ob-tenaient le droit de vote et d'élection, et ceci sur les mêmes bases que les hommes. C'était l'un des nombreux points du programme de réformes sociales qui allait, après la seconde guerre mondiale, transformer profondément le vie au Lapon

sur les mêmes bases que les hommes. C'était l'un des nombreux points du programme de réformes sociales qui allait, après la seconde guerre mondiale, transformer profondément la vie au Japon.

Depuis 1949, le service des femmes et des adolescentes, subordonné au Ministère du travail, organise chaque année, en avril, une « Semaine de la femme », dont le thème varie mais garde toujours le but essentiel d'améliorer la situation de la femme et d'attirer l'attention d'un plus vaste public sur divers problèmes. Ce sont donc les autorités qui organisent la « Semaine de la femme », mais celle-ci est en outre soutenue par nombre d'autres institutions: communes, organisations de femmes et de jeunesse, syndicats, entreprises industrielles, la presse, la radio, la télévision, etc. Le Ministère du travail détermine le thème de la réunion et se charge de la propagande ainsi que de la distribution de la documentation nécessaire. L'événement marquant de la « Semaine » est la Journée nationale à Tokio, qui s'étend parfois sur deux journées. Le thème donné y est mis en discussion et les conclusions en sont tirées par des personnalités compétentes. En 1963, par exemple, Elisabeth Schwarzhaupt, chef du ministère allemand de la santé, parla sur le thème « Le sentiment de responsabilité sociale et le rôle de la femme ». Seules soixante femmes, parmi les milliers qui s'annoncent, sont choisies pour prendre part à cette journée nationale.

Outre la journée de Tokio, de grandes assemblées et des séances locales ont lieu à travers tout le pays. Par ce moyen, les problèmes qui préoccupent les femmes au Japon — et ailleurs — leur sont posés, à la ville comme au village, et contribuent à élargir leur horizon individuel au-delà du cercle êtroit de leur famille et de leur ménage, mais combien davantage encore dans un pays où la femme est babituée debuis des siècles à la délévêre.

nontroll individue aux-eta du cette etroit e leur famille et de leur ménage, mais combien davantage encore dans un pays où la femme est habituée depuis des siècles à la déférence

est habituée depuis des siècles à la déférence et à la soumission envers son mari.

Au cours des dernières années ont été traités, par exemple les thèmes suivants: améliorations apportées par la femme aux conditions familiales, meilleures relations entre les être humains, propagande parmi les femmes en faveur de la coopération, indépendance et responsabilité de la personnalité dans la famille, la commune et l'association, meilleur emploi du temps (loisirs y compris), contri-

bution de la femme au développement de la

bution de la femme au développement de la génération future.
Cette année, la « Semaine de la femme » a débuté le 10 avril sous le titre « La famille et l'industrialisation de la société ».
Ce qui apporte à la « Semaine de la femme » sa variété et sa couleur, ce sont les nonbreux messages venus du monde entier, exprimés dans leur langue propre et qui, traduits en japonais, sont lus en séance. L'Alliance, elle aussi, est priée chaque année d'envoyer son salut et c'est avec plaisir que les femmes suisses saisissent cette occasion de témoigner aux vaillantes femmes d'Extrême-Orient leurs sentiments de solidarité.

ASF

### Le pavillon de Mme Billeter

(Suite de la page 1)

tance un sentiment de communauté.

tance un sentiment de communaute. La vi-trine montre des travaux d'enfants et de jeu-nes gens et des objets qui leur son chers. L'aile est se prolonge du côté du lac par un théâtre à usages multiples, de soixante places assises et d'environ vingt debout. Il sert à des représentations, des concerts, des manifestations, des cours, des conférences, des démonstrations, des concours et des exposi-

L'aile sud s'ouvre sur la grande exposition

L'aile sud s'ouvre sur la grande exposition

L'aide ouest abrite les différentes sciences, L'aide ouest abrite les différentes sciences, dont les expositions, de plain-pied, sont complétées par des projections, comme dans les ailes est et sud. Les parois domant sur le passage principal dans le secteur sont vitrées, laissant voir au passant (qui circule également dans la pénombre) une riche présentation d'objets, de tableaux et d'instruments scientifiques. Le local de recherches sur les radiations est une chambre noire, plafonnée et ventilée. Un appareil Eidophor, placé à l'extrémité nord de l'aile ouest, est visible également du circuit principal dans le secteur. Enfin, à l'étage au-dessus de la chambre noire se trouve l'exposition « Introduction de

teur. Enfin, à l'étage au-dessus de la chambre noire se trouve l'exposition « Introduction de d'enfant et de l'amateur à la science ».

Ce pavillon esthétique et vaste, plein de trouvailles d'architecte... et de femme, sera véritablement « la maison de la formation, de la recherche, de l'école » du jardin d'enfants à l'Université. Des professeurs y feront des expériences, un atelier de métallurgie et une fonderie fonctionneront pendant les vacances scolaires.

Nul doute qu'il n'attire beaucoup de monde. Il prouvera (si cela est encore nécessaire).

de. Il prouvera (si cela est encore nécessaire), qu'une femme peut aussi être une grande bâtisseuse.

#### Les ménagères infirmes et l'assurance-invalidité

Les ménagères infirmes bénéficient des prestations de l'assurance au même titre que d'autres assurés. Elles ont droit aux différentes mesures prévues par la loi, telles que les mesures de réadaptation, les moyens auxiliaires, les rentes, l'allocation pour impotents, etc.

La notion d'incapacité de gain dont la loi se sert pour définir l'invalidité ne s'applique pas à leur cas, car leur travail n'est pas rémunéré. L'assurance



s'appuie sur un autre critère : la capacité de travail. Encore s'agit-il de déterminer cette dernière, ce qui n'est pas chose aisée. Il faut recourir à un exament tout à fait individuel au domicile même de la ménagère. Les commissions de l'assurance ne peuvent s'en charger elles-mêmes. Très souvent, elles confient cette tâche à des services sociaux, notamment à ceux de l'aide spécialisée aux infirmes, en particulier à Pro Infirmis, l'Association suisse qui s'occupe des infirmes, les conseille avant, pendant et après le dur temps de la réadaptation médicale, sociale et professionnelle.

Pro Infirmis ne cesse de dépister l'infirmité afin qu'elle soit traitée au plus vite pour en amoindrir les effets. Elle aide les parents à remplir les formules de l'Al (assurance-invalidité). D'autre part, les invalides ne bénéficiant pas des prestations de l'assurance sont l'objet de ses soins. Les assistantes sociales P. I. ne referment un dossier que si tout est en ordre. Pour en arriver là, cela prend des semaines, des mois, et quelquefois des années. Certaines assistantes ont eu des cas qu'elles suivirent pendant vingt-cinq ans il.

Pour que Pro Infirmis puisse continuer son travail sans interruption, nous prions les lectrices de cartes en les échangeant contre un don.

Vente de carte Pro Infirmis, du 1er au 30 avril. Compte de chèques romand : Lausanne II 258.

A FRIBOURG

de français moderne

#### Les organisations non commerciales...

(Suite de la page 2)

(Suite de la page 2)

l'Union du personnel des administrations et l'Union des coopératives de consommation.

Sur le plan de leurs activités, nous ne croyons pas nous tromper en disant que trois de ces organisations, soit les Noº 2, 3 et 4 font un travail essentiellement théorique. Elles prennent position sur des problèmes d'actualité et publient des articles à ce sujet, articles qui s'adressent davantage aux autorités et aux parlementaires qu'aux acheteurs. Seules les organisations 1, 5 et 6 font réellement un travail d'information du public et des ménagères en particulier. ménagères en particulier.

#### COMMENT FUSIONNER?

Depuis plus d'une année des tractations Depuis pius d'une année des tractations se poursuivent entre ces diverses organisations pour essayer de mettre sur pied une organisation centrale suisse qui représente véritablement l'ensemble des consommateurs. Aujourd'hui, les autorités se trouvent devant six organisations dont aucune, sur le plan fédéral n'est un interlocuteur valable.

Cette fusion est difficile car entre les organisations 3 et 4 il y a des divergences politiques et syndicales; l'organisation 4 comprend d'autre part une entreprise commer-ciale (l'Union suisse des coopératives) ce qui semble difficilement admissible à celles qui ne groupent que des consommateurs. Enfin les organisations alémaniques pensent natu-rellement à une fusion qui se ferait au profit de la Suisse allemande, avec siège et secrétariat à Zurich ou à Berne, ce qui cause du souci à l'unique organisation romande, qui se demande dans quelle mesure elle pourra préserver son autonomie et sa langue dans les centralisations envisagées. Trois propositions ont été faites à ce jour :

— Une organisation suisse ne groupant que des consommateurs individuels, ce qui suppose la disparition des six organisations existantes.

— Une fondation dans l'unique but de financer des tests comparatifs mais dans la-quelle l'industrie et le commerce seraient les

duelle l'industrie et le commerce seraient les bailleurs de fonds.

— Une fondation créée par l'organisation N° 4 dans le but de faire des tests comparatifs mais dans laquelle les autres organisations seraient invitées à entrer.

Les discussions se poursuivent.

A. S.

#### Nouvelles étrangères

(Suite de la page 4)

PRANCE
Pas de femme au Conseil d'administration
de la Croix-Rouge française
L'arrêté du 28 novembre 1963, publié au J. O. du
12 décembre 1963, nomme des membres du Conseil d'administration de la Croix-Rouge.
Parmi eux ne figure aucune femme, alors que
leur rôle dans cette grande institution charitable est
reconnu de tous.

YOUGOSLAVIE

Aux dernières élections de 1963, 40 % des dé-putés de district élus à l'Assemblée fédérale étaient

des femmes.

16,4 % des Conseillers municipaux élus, pour tout le pays, sont des femmes.

HONGRIE

Le Parlement, issu des élections de 1963, a élu son président; c'est une femme, Mrs. Istvan Vas.







INSTITUT DE BEAUTÉ

# LYDIA DAINOW

Genève

Membre de la FREC Tál. 24 42 10

# Faculté des lettres

Détentrices de la Maturité, quelle « fac » choisirez-vous?

Les études de lettres apprennent à s'analyser, à se mieux connaître, à répondre aux interrogations du monde et à se dépasser. Il s'agit de recueillir l'immense héritage du passé, de l'assimiler, de le faire sien, de le transmettre aux générations de l'avenir en y ajoutant son apport, et de reconstituer la figure humalne à la dimension d'un monde technique et scientifique, sans espérer embrasser une profession lucrative…

Titre d'admission : Maturité A ou B. Les autres sont acceptées pour l'accès aux licences ès sciences mo-rales, mais pour les ès lettres, examen complémentaire de la-tin exigé.

Licences ès lettres :

Certificats :

générale ou classique (por-tant sur la combinaison de 3 disciplines à choix parmi les 16 enseignées)

Licence pour le diplôme d'Etat, après 7 semestres d'études (1re partie après 3 semestres) et comportant 5 ou 6 disciplines.

Maturité A ou B, ou autre titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

A NEUCHATEL

Maturité A ou B ou autre titre jugé équivalent, faute de quoi il est procédé à un examen complémentaire

Maturité A ou B. Un examen complémentaire de latin est exigé pour les autres « matu »

après 6 semestres d'études à une Faculté des lettres et 2 semestres au moins à celle de Fribourg (dissertation écrite, puis, si elle est acceptée, examen oral portant sur 3 branches dont l'une au choix du cestidot)

 classique
 avec latin
 sans latin
 pour étrangers
 Après 7 semestres d'études
 (fre partie après 4 semestres)
 Les examens comportent 5 disciplines

d'études supérieures de lettres de français

Après 8 semestres, épreuves orale et thèse

2. spéciale (avec les mentions histoire-philosophie-sciences de l'antiquité). Pour ces 2 types de licences, on demande 7 semestres d'études. 2. Licence pour le diplôme d'université (à l'intention des étudiantes qui n'enseigneront pas dans le canton de Vaud) après 5 semestres, et portant sur 3 disciplines. 3. ès sciences morales, com-portant littérature moderne, histoire et philo, mais non re-connue comme licence d'en-seignement. d'études supérieures de lettres à la titulaire de 2 certificats qui présente un mémoire d'aptitude à l'enseignement du Diplômes: pédagogie complémentaire à la licence, pour les futurs enseignants secondaires.

d'études françaises

2 à 3 ans d'études, et thèse. Thèse après licence

Thèse après licence ou après certificats

Débouchés : enseignement secondaire, journalisme (qualités exigées : facilité de rédaction, sens de la vulgarisation, spontanéité, disponibilité toujours en éveil, courage de ses opinions, esprit critique), édition (sens commercial et esthétique, sûreté de jugement devant les manuscrits), profession de bibliothécaire, archiviste, conservateur (solide formation historico-littéraire, connaissance des langues anciennes, de la paléographie ou de l'épigraphie, précision, exactitude, minutie, abhégation), radio ou télévision (sens de l'information, connaissance des langues), diplomatte (culture éclectique, connaissance des problèmes historiques et politiques contemporains tact et discrétion), recherche et création (aptitudes, goût, talent, imagination, et peut-